

M. Horner: Merci, monsieur l'Orateur. Je fais cas des paroles du député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave) et de son souci concernant la possibilité d'une discussion générale de la part de tous les députés. Je n'ai pas vraiment d'intention semblable; tout ce que je veux—et il se peut que cela témoigne d'un certain égoïsme de ma part—c'est expliquer le sens général de mes objections au bill C-196 et les raisons qui justifient le grand nombre d'amendements que j'ai proposé d'y apporter. C'est ce que je suis disposé à faire à propos de mon premier amendement à l'article 2(10) du bill.

J'ai soulevé la question au comité et le ministre de l'Agriculture (M. Olson) a tout à fait raison de se reporter au compte rendu des délibérations du comité. Si quelqu'un veut vérifier la discussion, on la trouve dans le fascicule n° 39, l'objet de ma thèse se trouvant aux pages 18 et 19.

L'hon. M. Olson: Et elle est de nouveau répétée à la page 21.

M. Horner: Le ministre m'indique qu'elle se trouve également à la page 21, il est donc bien au courant de l'affaire. Le député de Medicine Hat a subi une formidable transplantation de pensée en passant du parti qui était autrefois à mon extrême gauche, le Crédit social, au parti libéral d'aujourd'hui. Je dis une transplantation de pensée, non du cerveau, bien que je me rende compte que les transplantations du cerveau soient très récentes.

M. l'Orateur: A l'ordre, la Chambre a accordé la permission au député de faire un discours de nature générale, mais je ne suis pas certain que la généralité doivent être poussée aussi loin.

M. Horner: Je m'incline devant la décision de Votre Honneur et je veux m'en tenir aux généralités au sujet du bill qui apporte un changement radical à l'industrie céréalière.

L'hon. M. Olson: Un progrès.

M. Horner: Le ministre dit que c'est un progrès. Il vient de faire une très importante déclaration et je vais la prendre en note. En inscrivant ses paroles, demandons-nous: «Un progrès pour qui?»

L'hon. M. Olson: Les cultivateurs.

M. Horner: Le ministre dit que c'est pour les cultivateurs. La loi, qui est en vigueur depuis 40 ans, a été conçue pour protéger les droits des producteurs quant à la pesée, à l'échantillonnage, au classement, au tassement, aux déchets, à l'expédition, aux wagons

[M. l'Orateur.]

couverts, etc. La teneur de la nouvelle loi n'a rien de commun avec celle de l'ancienne, c'est pourquoi j'ai demandé qu'on prenne note des paroles du ministre. En fait, la nouvelle loi permet au gouvernement et aux chemins de fer de contrôler et de gérer...

Une voix: Aux bureaucrates.

M. Horner: Oui, les bureaucrates, comme le dit mon collègue—de dominer et de diriger l'industrie de manutention des grains. Elle ne garantit pas aux cultivateurs un traitement équitable dans la manutention et le classement de leurs grains. La nouvelle mesure donne au gouvernement le contrôle absolu, peut-être aux dépens des producteurs. Je veux prouver irréfutablement que la nouvelle loi nuira à l'activité de la Commission du blé. La Commission a été créée pour qu'elle prenne en main et protège les droits des producteurs dans la mise en marché de leurs grains. Elle devait réorganiser la commercialisation du grain.

● (9.00 p.m.)

On a souvent dit que le bill visait à systématiser la commercialisation du grain, non de la part des chemins de fer, ni de celle des terminus ou des sociétés de grains, mais dans l'intérêt des producteurs. La nouvelle loi n'est cependant pas conçue de manière à donner cette garantie aux producteurs. En effet, il touche à la Commission qui a été établie pour assurer un marché stable au producteur. Je ne ferai qu'énoncer pourquoi il le fait. On nous a dit que le classement selon la protéine veut tout dire. On nous a dit en juin, mai et avril derniers que nous devions avoir le classement selon la protéine ou que pas un boisseau de blé ne serait vendu. Lorsque j'ai demandé à M. Monk au comité une question à ce sujet, je me demandais s'il voulait établir le classement selon la protéine afin de permettre au Canada de vendre du blé dont la teneur en protéine serait la plus élevée, peut-être 15.8 ou 16 p. 100. Je lui ai demandé s'il voulait que le Canada soit en position de vendre du blé de cette qualité ou s'il voulait que le Canada soit en position de vendre du blé dont la teneur en protéine serait uniforme. M. Monk a dit que nous devrions être en position d'uniformiser nos ventes et de créer l'uniformité dans notre système de classement à l'égard de nos ventes d'exportation.

D'aucuns ont laissé entendre que nous perdions des débouchés en Grande-Bretagne parce que nous ne vendons pas de céréales riches en protéines. C'est là une idée très intéressante, mais sans rapport avec l'établissement de l'uniformité des ventes. Il est intéressant de voir ce que pense la presse à ce sujet. Le *Western*